



**Procès-Verbal
du Conseil Municipal en date du 13//10/2022**

Le jeudi 13 octobre 2022 à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 octobre 2022 s'est réuni sous la présidence de M. Patrick FONTAINE, Maire. Compte rendu de la séance du 05 septembre approuvé à l'unanimité.

Etaient présents : Stéphanie DOUILLY, Jérémie FEUILLOLEY, Alain FAUCON, Tanguy LEFRANC, Mickaël MUNOZ, Christophe MARCHANT, Ingrid HUHARDEAUX, Luc TOCQUEVILLE, Vincent FONTAINE, Isabelle CAPELLE, Pierre MAILLARD

Absents excusés :

Monsieur Pierre MAILLARD a été nommé secrétaire de séance.

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Maire demande si les membres du conseil municipal acceptent de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Validation du devis de l'entreprise AHMES.

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable.

ORDRE DU JOUR :

- ▶ Tarifs de la salle des fêtes
- ▶ Modification de la vitesse dans la commune rue d'Estouteville
- ▶ Création du Hameau du Merisier
- ▶ Modification des commissions
- ▶ Modification des contrats d'électricité

I – TARIFS DE LA SALLE DES FETES (délibération n°39/2022)

Après délibération, le Conseil Municipal a décidé de fixer le tarif de la salle polyvalente à 200€ pour la journée du lundi au dimanche de 8h00 à 22h00.

II – MODIFICATION DE LA VITESSE DANS LA COMMUNE (délibération 40/2022)

Le Maire informe le conseil municipal de sa volonté de concrétiser le projet de sécurité routière complémentaire dans la commune, et auprès des écoles. En conséquence, M. le Maire propose de mettre la rue d'Estouteville à 30km/h au lieu de 50km/h actuellement afin de réguler la vitesse des automobilistes et pour la sécurité de tous. Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer la rue d'Estouteville à 30km/h. Un arrêté municipal sera fait dans ce sens.

III – CREATION DU HAMEAU DU MERISIER (délibération n°41/2022)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer le Hameau du Merisier.

V – MODIFICATION DES COMMISSIONS (délibération n° 42/2022)

A l'unanimité, le Conseil procède à quelques modifications sur la liste des commissions communales. Cette liste est consultable en mairie.

VI – MODIFICATION DES CONTRATS D'ELECTRICITE (délibération n°43/2022)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer des contrats de fournitures d'électricité aux tarifs réglementés, et de ne pas bénéficier des contrats d'électricité issus du 1^{er} marché subséquent proposé par la Communauté Urbaine pour 2023, voire plus longtemps si la conjoncture est toujours défavorable.

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

- ▶ Une réunion publique sera organisée prochainement avec les habitants des tennis pour le city stade
- ▶ M. le Maire souhaite préempter le centre bourg. Cette proposition sera mise à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion de la Communauté Urbaine.
- ▶ A partir du 01 janvier 2023, l'accès à la déchetterie devra se faire au préalable par inscription sur le site **www.moncentrederecyclage.lehavremetro.fr**
- ▶ Vincent Fontaine propose qu'un chemin soit fait entre la salle des fêtes et le city stade afin de garder l'accès propre
- ▶ Un stop sera mis en place rue de la Forge pour la sécurité des usagers et pour donner suite à la pétition des administrés reçue en mairie.
- ▶ Stéphanie Douilly rappelle qu'un apéritif est organisé sur le marché avec les habitants de la commune le 19 octobre à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres du conseil municipal se séparent à 20h54.

Le Maire, Patrick FONTAINE



**Le secrétaire de séance,
Pierre MAILLARD**

